

CHORUS - Subvention à l'Association Chemin des Sens

M. LE MAIRE, Rapporteur : Le Chemin des Sens et de la création artisanale est l'une des composantes du dossier CHORUS soutenu par l'Union Européenne dans le cadre de l'article 10 du FEDER.

Inscrit dans la charte de partenariat, liant la Ville de Besançon et la Chambre de Métiers du Doubs, ce projet consiste à associer les artisans au patrimoine qui les entoure, dans un cheminement piétonnier du centre-ville.

L'année 1999 a vu l'action se mettre en place ; il est proposé que l'année 2000 assure sa pérennisation.

I - BILAN 1999

La Ville de Besançon et la Chambre de Métiers du Doubs ont fourni aux artisans volontaires, une méthode de travail leur permettant d'accéder à cette autonomie.

Ainsi, une structure juridique a été mise en place par la création de l'association «Le Chemin des Sens» dont les statuts ont été déposés le 17 mai 1999.

31 artisans répartis en 7 familles d'artisans (métiers de bouche, musique, horlogerie, décoration, verrerie, encadrement, livres) constituent le noyau fondateur de l'association.

Elle a pour mission de préparer et de présenter à la Ville de Besançon les projets et les budgets des actions qu'elle souhaiterait voir réaliser.

Dans cette optique, le Conseil Municipal du 28 juin 1999 a autorisé M. le Maire à contractualiser avec l'association.

La convention signée le 6 juillet 1999 prévoyait un certain nombre d'actions :

- édition d'un dépliant
- création d'une charte graphique
- charte de qualité
- enseignes
- événements d'ouverture.

Toutes ces actions ont été réalisées pour un montant prévisionnel de 629 217 F dont 308 350 F ont été pris en charge par la Ville de Besançon et 142 000 F environ par l'Union Européenne au titre du programme CHORUS.

II - PROGRAMME 2000

Afin d'assurer la continuité de l'action, et d'accueillir les artisans nouveaux et désireux de rejoindre l'association, il est proposé plusieurs actions d'un montant total de 546 180 F pour lesquelles le soutien de la Ville est sollicité à hauteur de 366 000 F :

- création d'une Maison des Sens virtuelle, informative, ludique et culturelle, sur une base CD-ROM dans un premier temps et sur un site internet dans un second.

- création d'une Maison des Sens, ensemble modulaire permettant d'offrir, à l'occasion de manifestations (Foire Comtoise, MODHAC, etc.) un espace destiné à promouvoir les dimensions créatrice et patrimoniale du Chemin des Sens

- édition d'un guide dédié au patrimoine et aux artisans

- plaquette de communication bilingue dont les fiches seront annexées à l'avenant qui sera signé entre la Ville et l'association.

En fonction de financements extérieurs, il sera possible d'envisager d'autres actions telles que la nuit du patrimoine par exemple.

La participation municipale sera de deux ordres :

- une subvention de 366 000 F à verser à l'Association «Le Chemin des Sens» sera prélevée sur le compte 92.824.6574.97033.30200 qui sera alimenté par un prélèvement d'égal montant sur des crédits inscrits au budget primitif 2000 au chapitre 92.824.6042.97033.30200,

- un soutien en prestation de services.

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver ce programme 2000 et la participation de la Ville telle que définie ci-dessus

- autoriser M. le Maire à signer les documents à intervenir dans ce cadre avec l'association «Le Chemin des Sens».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission Economie-Emploi-Tourisme, le Conseil Municipal adopte ce rapport à l'unanimité.

Récépissé préfectoral du 10 juillet 2000.